



JURIDIQUE-RÉGLEMENTAIRE

Réforme de la contractualisation et de la tarification

Les réformes de la tarification et de la contractualisation changent les relations avec les autorités de tarification (fin de la procédure contradictoire et nouvelles perspectives de gestion).

Cette formation, fait ressortir les enjeux et les transformations qu'induit cette réforme, en donnant des éléments techniques précis.



OBJECTIFS

- Maîtriser le nouveau cadre réglementaire applicable aux contrats pluriannuels d'objectifs et moyens (CPOM).
- Anticiper les changements managériaux et d'organisation interne.
- Identifier les différentes phases de négociation et de mise en oeuvre d'un CPOM, comprendre la logique de tarification.
- Articuler CPOM et nouvelles règles de tarification.
- Savoir se projeter dans une analyse financière pluriannuelle à l'aide de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD)

Pour qui ? Administrateurs, directeurs généraux, directeurs d'établissement et service, directeurs ou responsables administratif et financier, directeurs ou responsables des ressources humaines, directeurs ou responsables des systèmes d'information, directeurs ou responsables de l'offre de services, ...

Pré requis Etre en activité en ESAT ou au sein d'une association gestionnaire.

Nombre de stagiaires 12 maximum.

Durée 2 jours, soit 14 h.

Coût*
Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.
Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Cours théorique, exercices d'application et cas pratiques.
- Tout au long de la journée, les stagiaires pourront réinterroger les contenus de formation et le formateur pourra ainsi être au plus près de la progression visée.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz écrit et études de cas.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.



Inter-établissements

1^{ère} session : 30 et 31 janvier 2025

2^{nde} session : 11 et 12 septembre 2025
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Qu'est-ce qu'un CPOM, les différents types de CPOM possibles.
- Le préalable à la négociation d'un CPOM : une vision stratégique à moyen terme sur les besoins, réponses, territoires d'intervention et compétences à mobiliser.
- Un changement interne sur le rôle de chacun des acteurs, un nouveau management à opérer.
- Une nouvelle organisation interne pour construire et s'assurer du bon déroulement des objectifs et moyens retenus par le CPOM.
- Les différentes phases de négociation d'un CPOM : de l'autodiagnostic au diagnostic partagé jusqu'à la négociation des objectifs et moyens du CPOM et son suivi.

13 h 30 à 17 h 00 :

- L'incidence des CPOM sur l'allocation des ressources - le nouveau dialogue de gestion.
- Les incidences sur les systèmes d'information.
- Exemples de contenu de contrats et de clauses à éviter ou à privilégier.
- Exemples de fiches actions négociées dans le cadre d'un CPOM.
- Valeur juridique du CPOM.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Réforme de la tarification et CPOM : d'une logique de demande budgétaire à une logique de tarification à la ressource.
- Ce qui change dans le mode de gestion : rôle du siège, absence de reprise de résultat.
- L'outil d'analyse financière EPRD : définition, destination, contenu.
- Les 3 dimensions de l'EPRD : budgétaire, financière, et pluriannuelle.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les notions d'analyse financière nécessaires aux nouveaux modes de gestion induits par le CPOM et la tarification : l'équilibre financier d'ensemble, le financement des investissements, la mise en commun de moyens.
- Les projections pluriannuelles : quels leviers ?
- En pratique : la présentation des états EPRD et des outils nécessaires à la réalisation de l'EPRD.
- Les obligations juridiques de l'EPRD : le calendrier, le mode de transmission, la consultation des instances, l'avis des autorités de tarification, le suivi.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTS

CPOM : Arnaud VINSONNEAU, EPRD : Catherine SAGE.